Comment aider SCANI

SCANI est une coopérative d'intérêt collectif. L'implication de tous est vivement souhaitée pour que les opérations se passent au mieux.

- Comment aider au développement du réseau SCANI ?
- Comment se déroule une nouvelle installation radio ?
- Je veux rejoindre le réseau de SCANI mais je ne suis pas dans l'Yonne

Comment aider au développement du réseau SCANI ?

Vous résidez ou travaillez dans une zone non couverte par SCANI et vous voudriez que ça change ? Contrairement aux fournisseurs d'accès commerciaux ou il suffit de passer un coup de fil, tout semble bien compliqué chez SCANI et vous avez peur de ne pas y arriver ? Pas de panique, ce guide va vous expliquer comment aborder les choses et y aller doucement mais sûrement !

Pour commencer : patience

Il faut généralement compter 1 à 6 mois pour que ça fonctionne. La patience et la ténacité sont les deux clés du succès.

A chaque étape, des membres actifs de SCANI répondront à vos interrogations par email et vous pouvez toujours venir nous retrouver au Groupe Géographique à Joigny, il y a une permanence tous les mardis, ou bien lors de réunions ou même pendant que nous déployons le réseau. Cliquez ici pour en savoir plus.

En bref, vous n'êtes pas livrés à vous-mêmes, mais il va falloir travailler un peu. Commençons :

Avant tout

Si on peut y arriver seul, c'est plus facile à plusieurs. Commencez donc par monter une petite équipe. Des amis avec qui vous vous entendez déjà, une association de quartier, d'autres personnes intéressées par SCANI, rassemblez-vous et documentez-vous tous ensemble !

Étape 1 : Trouver un endroit où internet marche bien

Le réseau de SCANI repose sur des "sorties" multiples vers internet qui sont situées dans des zones bien desservies. Lorsqu'on veut couvrir une nouvelle zone, il y a deux possibilités :

- On dispose déjà d'un morceau de réseau pas trop loin qu'il suffit d'étendre. Dans ce cas des actifs de SCANI vous indiqueront directement les éléments de l'étape 2 et il suffira de passer directement à l'étape 3
- Il n'y a rien de très proche et il faudra donc construire de toutes pièces un morceau de réseau en attendant qu'il grossisse pour rejoindre le reste

Ça a l'air compliqué comme ça, mais c'est assez simple. Il suffit de se rendre sur le site de l'ARCEP qui traque les qualités de connexion et de repérer les qui tirent sur le vert clair et le jaune et qui sont les proches de chez vous. Ce sont ces endroits ou on peut obtenir de bonnes connexion pour ensuite les amener jusqu'à chez vous.

Il est fort possible qu'un actif de SCANI vous ait envoyé lire cette page en vous indiquant des endroits ou la coopérative dispose déjà de relais. Dans ce cas, vous pouvez sauter cette étape.

Étape 2 : Imaginer comment le réseau peut être construit

Rassurez-vous, rien de technique là dedans. Cette étape est la plus importante et nécessite quelque chose que vous seul possédez : une bonne connaissance du pays autour de chez vous.

C'est probablement l'occasion de plusieurs promenades à pied et en voiture. Le but est de trouver comment aller de chez vous au(x) point(x) que nous vous avons indiqué sur le réseau préexistant de SCANI ou bien à la tache orange la plus proche sur la carte France THD.

Pour pimenter la chose, il n'est bien entendu pas question d'y aller par la route ou de couper à travers champs : il faut pouvoir y aller "à vue". En d'autres mots, dans l'idéal, il faut voir, depuis votre toit, le toit d'un bâtiment dans la zone où internet marche bien. Il existe tout un tas d'outils topographiques qui permettent d'aider à cette étape, mais rien ne remplace la vérification sur site. Une paire de jumelles peuvent grandement aider !

Ça, ce sont les conditions idéales, mais bien souvent, la vue directe est impossible (colline, forêt, zone encaissée ...) mais le réseau peut "rebondir" de relais en relais : si vous habitez un hameau au fond d'une cuvette, que le village où internet fonctionne bien est de l'autre côté de la colline et qu'il se trouve qu'il y a une ferme en haut de cette colline qui voit à la fois votre hameau et le village, vous avez gagné.

Le réseau peut rebondir plusieurs fois, mais il faut garder à l'esprit que moins il y a de rebonds, meilleures seront les conditions de connexion.

Tout endroit où on peut trouver de l'électricité en permanence et accrocher quelque chose peut faire office de relais : maison, église, mairie, château d'eau, lampadaire, pylône, ferme...

Les points les plus hauts sont évidemment à privilégier. Le matériel que la coopérative utilise peut porter jusqu'à une vingtaine de kilomètres, de sorte que le trajet le plus court en distance n'est pas forcément le plus pertinent. Il vaut toujours mieux un lien un peu plus long mais avec une belle vue dégagée qu'un lien court qui va friser (voir carrément taper) des arbres.

Pour en savoir plus sur les études topographiques, une documentation plus complète est disponible ici.

Étape 3 : Trouver des camarades de jeu

Sauf cas particulièrement faciles que nous vous signalerons si vous prenez contact, l'extension du réseau de SCANI a un coût qui ne peut être pris en charge que si on arrive à obtenir au moins 3 ou 4 adhérents par relais déployé.

C'est donc le bon moment pour aller sonder votre voisinage. Si vous cherchez un meilleur accès à internet, vous n'êtes probablement pas seuls au monde dans votre secteur !

Des membres actifs peuvent vous accompagner si vous souhaitez organiser une réunion locale d'information.

Mais peut être avez-vous déjà rassemblée une équipe motivée avec un nombre suffisant de personnes.

Étape 4 : Aller convaincre

Vous avez imaginé les endroits où il faudrait implanter des relais et/ou la sortie vers internet et vous avez rassemblé autour de vous quelques personnes intéressées ? Il va maintenant falloir aller parler aux propriétaires des endroits que vous avez imaginés comme pouvant abriter un relais lors de la phase 2.

Il peut s'agir de particuliers, d'entreprises ou de collectivités. Dans tous les cas, il n'y a aucun coût financier pour eux, l'implantation du relais est régie par une convention et est effectuée selon les directives du propriétaire (positionnement des équipements, couleur, taille maximale...). Ces implantations peuvent aussi être l'occasion de proposer une connexion à internet aux propriétaires du site qui auront, du fait du relais, un petit avantage : ils ne paieront pas de frais de mise en service.

Vous ne serez pas seul à cette étape : des membres actifs de la coopérative peuvent vous accompagner pour expliquer le concept et répondre aux questions posées.

Étape 5 : Y aller

Une fois que tout ça est bordé, qu'on a une bonne idée d'où il est possible de s'installer et de ce qui doit être relié, la machine technique se met en route :

- Des membres actifs viendront faire (ou vous expliquer comment faire si vous le souhaitez) quelques tests pour vérifier la viabilité des implantations prévues
- Des conventions seront éditées pour les points abritant des relais pour ceux qui le souhaitent
- L'installation effective suivra rapidement

Vous êtes parés ? Contactez-nous et lancez-vous ! Par la suite, les personnes qui se sont impliquées dans la création d'un nouveau secteur du réseau de SCANI deviennent généralement correspondants locaux, mais ce n'est en rien une obligation !

Vous êtes une collectivité ?

Vous êtes élu dans une collectivité et avez reçu un ou plusieurs habitants vous demandant de soutenir l'action de SCANI ou bien vous souhaitez le faire de votre propre initiative ? Une première chose est importante à retenir : SCANI n'est pas un projet commercial ou marchand et n'a pas non plus vocation à mobiliser de l'argent public pour déployer son réseau.

Favoriser le déploiement

Vous souhaitez favoriser l'installation du réseau de la coopérative pour les personnes habitant sur votre territoire. Vous disposez d'informations qui intéressent SCANI : la liste de vos points hauts mobilisables. Bâtiments de la collectivité, château d'eau, église, silo etc... Toute construction en dur disposant d'une arrivée électrique et d'une vue dégagée vers une partie de votre territoire est intéressante.

Une fois que nous disposons de ces informations, nous effectuons une étude topographique, nous revenons vers vous avec une liste de endroits intéressants pour le développement du réseau et vous faisons parvenir des convention d'occupation de ces points hauts.

Une fois ces conventions validées, le matériel qui est ensuite déployé sur ces points hauts vous est présenté pour vérifier qu'il n'engendrera pas de nuisance visuelle avant et après implantation.

Nous pouvons aussi déployer le réseau sur des points hauts appartenant au secteur privé, mais là aussi, il faudra faire le travail d'aller les convaincre.

SCANI déploie ensuite son réseau au fur et à mesure de l'arrivée des demandes de nouveaux adhérents et le fait évoluer avec eux en fonction des besoins et usages.

Bénéficier de la connexion

Vous souhaitez qu'une ou plusieurs collectivités sur votre territoire puissent elles-mêmes bénéficier du réseau de SCANI (pour la connexion internet mais aussi pour interconnecter vos bâtiments). Dans ce cas, les collectivités concernées deviennent membres et sont, dans la mesure du possible, connectées.

L'ensemble des relais installés à cette occasion sont ensuite réutilisés pour connecter d'autres membres autour des édifices publics déjà connectés.

Proposer du wifi public

A chaque fois qu'une connexion est réalisée sur le réseau, SCANI peut installer un point d'accès wifi public. Aucune responsabilité juridique n'incombe à la personne publique ou à un membre privé de SCANI, c'est la coopérative qui propose cet accès.

Le matériel nécessaire et son installation sont généralement facturés 250 € à la personne (publique ou privée) qui souhaite voir ce point public mis en service.

Financer le déploiement

Vous souhaitez que la coopérative déploie immédiatement son réseau sur votre territoire. Habituellement, nous déployons le réseau à mesure des demandes et faisabilités pour ne pas alourdir inutilement les investissements.

Toute fois, certaines collectivités pourraient vouloir soutenir plus avant le développement en déléguant à SCANI la création d'un réseau "sur mesure". Dans ce cas, il est primordial de se rencontrer pour évoquer la pertinence du projet et le construire ensemble.

SCANI est une société coopérative d'intérêt collectif qui permet aux collectivités de souscrire au capital, sommes qui servent ensuite à investir concrètement sur les territoires et qui peuvent être récupérées par la collectivité une fois l'investissement amorti.

Conclusion

Dans tous les cas, tout comme pour les particuliers et les entreprises, l'aide de la collectivité est nécessaire. Il ne suffit pas de contacter SCANI en disant "on est prêts, on a de l'argent, vous venez quand ?", il faut faire sa part de travail.

Ce travail, concernant une collectivité, peut par exemple se concrétiser par le prêt de la nacelle communale s'il en existe une, la délégation du personnel de mairie (l'électricien, par exemple) lors des installations, la prise en charge de l'organisation de réunions publiques ou des plannings de déploiements et de maintenance, etc...

Vous voulez en savoir plus et dialoguer avec des élus travaillant régulièrement avec SCANI ? Vous pouvez contacter Seignelay, Serbonnes, Joigny, Ormoy, Saint-Aubin-Châteauneuf, ...

Comment se déroule une nouvelle installation radio ?

Vous avez participé à une réunion publique, vous vous êtes déplacé à la permanence ? Ou vous avez plus simplement entendu parler de SCANI par l'une de vos connaissance et vous pensez franchir le pas, voir vous impliquer dans la coopérative, mais vous voulez savoir comment ça va se passer chez vous ? C'est parti :

Avant l'installation

Pour pouvoir connecter un nouveau membre, il faut que le réseau arrive à proximité de chez lui. Si c'est déjà le cas pour vous, vous avez de la chance, beaucoup de travail a déjà été fait pour ça par d'autres membres de la coopérative (on peut les dénoncer si vous voulez les remercier avec un apéro ou un bon repas !) Dans le cas contraire, il faudra s'intéresser à comment aider SCANI à arriver près de chez vous.

Que le travail de préparation du réseau ait été fait ou pas, la première étape pour vous consiste à rejoindre officiellement la coopérative. Ça se fait en ligne sur https://cooperateurs.scani.fr/ et ça se passe en quatre étapes. Comptez 5 à 10 minutes pour arriver au bout :

Inscription : cliquez sur le bouton bleu "Créer un compte" en haut à gauche de la page et remplissez tous les champs. Vous pouvez cocher la case "je représente une personne morale" et indiquer son nom si vous agissez pour une entreprise, une collectivité ou une association. Une fois toutes les informations remplies, un mail vous est envoyé pour valider votre compte.

Connexion : en suivant le lien affiché après avoir cliqué dans le mail reçu, vous retournez sur la page d'accueil du site et pouvez vous connecter avec votre adresse email et le mot de passe précédemment indiqué.

Entrée des coordonnées bancaires : sur la première page après la connexion, un bandeau vous invite à renseigner vos coordonnées bancaires. SCANI ne prélève aucune somme d'argent tant qu'une connexion n'est pas établie et fonctionnelle chez un nouveau membre, ou que celui-ci n'a pas expressément demander de démarrer les prélèvements. Vous pouvez donc indiquer vos coordonnées bancaires sans craintes. Vous pouvez aussi vous arrêter avant cette étape et nous terminerons le tout le jour de l'installation si vous préférez.

Validation de l'adhésion : lorsque les coordonnées bancaires sont validées, un nouveau bandeau vous invite à finaliser l'adhésion à la coopérative. Le plus simple est de suivre le lien proposant la validation par SMS, mais si ça ne fonctionne pas pour une raison X ou Y, vous pouvez toujours choisir la seconde option qui consiste à imprimer le bulletin d'adhésion pour le remplir à la main et

le signer. Dans les deux cas, il faudra indiquer le nombre de parts de capital que vous souhaitez souscrire, sachant qu'une part a une valeur de 10 €.

> Sauf contre ordre explicite de votre part, le montant correspondant à la souscription au capital n'est prélevé que le mois suivant la date d'installation effective de votre connexion. Les personnes qui souhaitent souscrire au capital sans connexion (ou avec une connexion qui sera établie plus tard) doivent se faire connaître après leur inscription pour que l'équipe compta de SCANI déclenche manuellement le prélèvement correspondant.

Le jour J

Votre inscription est faite et vous avez échangé avec un ou plusieurs membres de SCANI pour caler l'agenda.

Vous réalisez vous-même l'installation : vous êtes équipés pour faire des trous et grimper sur votre toit, passer un câble dans votre maison ne vous fait pas peur, c'est nickel, l'installation pourra avoir lieu à peu près n'importe quand. Si vous n'avez pas de compétence en informatique, un volontaire de SCANI viendra vous aider ce jour là.

Dans tous les autres cas, il est le plus souvent nécessaire de faire appel à un antenniste (les bénévoles de SCANI ne peuvent être assurés pour monter sur un toit). Si vous en avez un sous la main, vous pouvez faire appel à lui. Dans le cas contraire, SCANI vous en recommandera un qui s'adaptera au planning prévu ce jour là. Les antennistes avec qui nous travaillons proposent, sauf cas particulier, un "forfait SCANI" à 80 € TTC. Dans les deux cas, il sera fort probablement accompagné d'un bénévole de SCANI pour accélérer l'opération et configurer le matériel. On compte en moyenne deux heures pour mener l'opération à bien.

> Les plannings des antennistes "habituels" de SCANI sont souvent constitués au moins un mois à l'avance, et l'organisation des plannings de déploiement coordonnés sont gérés bénévolement par des correspondants locaux ! Il faut donc parfois savoir être patient ! Si ça ne va pas assez vite à votre goût, il vaut mieux demander comment vous pouvez aider plutôt que de réclamer.

En quoi ça consiste ?

Il s'agit de positionner une antenne à l’extérieur, à un endroit ou elle sera à vue d'un point d'accès du réseau. Le plus souvent, elle est fixée à une cheminée, soit sur le même tube que l'antenne TV si elle existe, soit sur un support de petite taille en métal fourni par SCANI s'il n'y a pas de tube existant. L'antenne peut également être fixée à une gouttière, à un garde corps de balcon ou directement sur un pignon, en fonction de l'emplacement idéal et de vos directives d'esthétisme.

Plus rarement, on a déjà installé des antennes sur des clôtures, dans des arbres ou en bordure de haie.

>

> L'antenne contient beaucoup d'électronique et doit, dans la mesure du possible, rester branchée en permanence une fois qu'elle a été installée.

Cette antenne est reliée à un câble RJ45 noir (diamètre 6.5mm) lui aussi fourni par la coopérative dont l'autre extrémité doit arriver à l'endroit ou sera installé le routeur. Dans l'absolu, n'importe quel câble RJ45 peut convenir mais SCANI préfère installer son propre câble qui est protégé contre les UV et dont nous connaissons les qualités et la durabilité.

La position du routeur est stratégique : il convient généralement de l'installer à l'endroit ou vous vous servirez le plus de votre wifi. Chez certains, c'est dans le salon, chez d'autres plutôt dans les chambres, mais parfois c'est dehors.

> Essayez de réfléchir, avant le jour J, à l'endroit qui vous correspond le plus et, du coup, à comment il sera possible de faire passer le câble entre cet endroit ou vous voulez voir le routeur installé et l'endroit ou il faudra positionner l'antenne de réception.

Au bout de ce câble, une petite alimentation est installée, elle sert à injecter une tension de 24 volts dans le câble pour permettre à l'antenne de fonctionner. De cette alimentation, un second câble (généralement court) est connecté au routeur.

Vous pouvez ensuite brancher 4 équipements au routeur, ou bien, rajouter un switch qui vous permettra d'en brancher plus si besoin.

> Dans le cas ou vous avez un bâtiment plus grand ou avec de gros murs qui empêchent le wifi de se propager comme il faut partout et que vous souhaitez tout de même avoir du wifi performant dans tout le bâtiment, il sera probablement nécessaire de passer plusieurs câbles et d'installer plusieurs émetteurs. SCANI ne propose pas directement ce genre de prestation plus élaborée mais peut vous aider à trouver les bonnes personnes, vous vendre le matériel nécessaire, etc ...

Et du coup, ça va marcher quand ?

On ne part pas tant que ça ne marche pas. Et si on n'arrive pas à le faire fonctionner et qu'il faut quand même partir (parce qu'il fait nuit, par exemple), on se reverra un autre jour. Dans tous les cas, il n'y a aucun engagement ni aucune somme à payer tant que ça ne fonctionne pas.

Dans la majeure partie des cas, au bout des 2h d'installation, votre connexion est fonctionnelle. Le premier prélèvement comprends 40 € de caution du matériel qui vous a été installé et le restant du mois en cours, et pour les mois suivants, les prélèvements de 30 € ont lieu vers le 10 du mois.

> La souscription au capital est prélevé en une fois, le même jour que le second prélèvement (afin d'éviter que le premier prélèvement ne soit trop important)

Il n'y a pas de durée d'engagement chez SCANI. Vous êtes donc libre de "partir" à tout moment. Une page d'explication des différents cas est disponible en cliquant ici.

Conclusion

Durant toute l'installation, vous pouvez donner un coup de main, vous pouvez aussi simplement rester là à papoter ou bien vaquer à vos occupations (dans ce dernier cas, essayez de ne pas partir trop loin quand même ou au pire d'être joignable, il y a souvent des questions auxquelles seul vous pouvez répondre !)

Au début ou à la fin de l'installation, en fonction de l'heure, un café ou un apéro sont toujours les bienvenus ! Si votre installation est prévue en fin de matinée et que vous aimez faire découvrir vos talents culinaires, vous pouvez même préparer à manger. Ces moments conviviaux sont d'une part très appréciés, mais surtout très indiqués pour répondre à vos interrogations à propos de la coopérative, de son fonctionnement, et de ce que vous pouvez faire à votre niveau pour la faire avancer ! Il est toujours plus simple de parler assis autour d'une table que perché sur un toit un perfo à la main :)

Je veux rejoindre le réseau de SCANI mais je ne suis pas dans l'Yonne

Le I de SCANI, c'est pour "Icaunaise". Autrement dit, on se limite à notre département. Non que la croissance nous déplaîse, mais nous considérons que maintenir correctement un réseau majoritairement radio en dehors d'un certain périmètre géographique est une mission quasi impossible et qu'il vaut mieux des structures à taille humaine avec des locaux qui maîtrisent leur sujet et leur réseau qu'un gigantesque mastodonte.

Du coup, si vous n'êtes pas dans l'Yonne, ce n'est pas la fin du monde (enfin, pas encore), on peut peut être quand même faire quelque chose.

La Fédération FDN

Nous faisons partie de la fédération FDN dont le but est de soutenir et d'impulser la création de fournisseurs d'accès locaux. Un petit tour sur la carte fédérale vous indiquera assez rapidement si une initiative locale existe déjà autour de chez vous et ou elle en est. C'est par ici. Attention, certains membres de la fédération sont tout petits, d'autres plus gros. C'est selon les sensibilités, envie et moyens de chacun.

La découverte

S'il n'y a aucun fédéré dans votre secteur sur qui vous appuyer, vous pourriez avoir envie de vous lancer. Il y a des tas de façon de commencer et encore plus de façon de continuer. De notre côté, plutôt que de passer des heures au téléphone ou à répondre à des emails, nous préférons rencontrer les personnes intéressées.

SCANI accueille bien volontiers des "touristes", quel que soit leur niveau technique, pour leur faire découvrir toutes les facettes de ce que nous avons fait dans l'Yonne. Le format idéal est de prévoir 2 ou 3 jours, lundi/mardi/mercredi ou jeudi/vendredi/samedi, afin d'avoir une journée posée au calme pour discuter, une journée de terrain & technique et une journée découverte de nos contrées :-)

La création

Créer une initiative locale doit se faire avec des ... locaux. Pas besoin d'être 30 personnes, mais il serait bon d'être au moins 3 ou 4. Ensuite, il faut étudier ce qui correspond vraiment à ce qu'on a envie de faire. Inutile de copier en tout point une initiative existante.

Il y a beaucoup de piège qu'on a peut être déjà rencontré et qu'on peut expliquer. La encore, se voir peut être utile mais moins nécessaire que dans la phase de découverte.

A plus long terme

Rejoindre la fédération est une bonne idée pour se sentir moins seul et s'appuyer les uns sur les autres pour aller collectivement plus loin.